

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX

Abonnements: Trois mois, 12.00; Six mois, 24.00; Un an, 48.00

Paris: Place de la Bourse, 14

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Députés de Rome ne saurait se rattracher à notre entreprise en Tunisie, à moins de poser aux électeurs la question de guerre avec la France. Mais, comme cette supposition est invraisemblable et que, d'autre part, personne, au delà des Alpes, ne se fait d'illusion sur les chances de la droite, on est obligé de convenir que si M. Sella consulte le pays, ce sera uniquement pour faire gagner du temps à la couronne et faciliter l'apaisement des divisions entre les différentes fractions de la gauche.

Certains faits, consignés dans une dépêche adressée de Tunis au Times, nous permettent aujourd'hui d'apprécier plus exactement, en la mettant à sa place dans la série des faits du 12 mai, la lettre du bey à Assim-Pacha, dont nous avons parlé hier. Avant de donner audience au général Bréart, Mohammed-el-Sadock venait de recevoir un télégramme du sultan, lui prescrivant « de ne signer, sous aucun prétexte, une convention quelconque proposée par la France. » Le bey signa toutefois. La dépêche du sultan exigeait une réponse. Le bey, qui, dans ses discussions récentes avec la France, s'appuyait toujours sur l'autorité du sultan, qu'il déclarait être son souverain, ne pouvait pas se donner un démenti, et il devait s'excuser auprès du sultan de l'acte de désobéissance qu'il venait de commettre.

Sa lettre lui était commandée par la position qu'il avait prise. Il ne faut donc pas y voir une tentative d'échapper, grâce au concours du sultan, aux obligations qu'il a contractées envers la France par le traité du 12. La Porte ottomane ne s'y est pas trompée.

On dit, en effet, qu'elle veut « destituer » le bey de Tunis, pour cause de désobéissance au sultan, ce qui veut dire d'alliance avec la France. Si cette nouvelle se confirme, la question, comme le dit fort bien la France, se trouvera fort simplifiée. Mohammed-el-Sadock mis sous étroite protection par le traité de Kasar-Said, sera maintenu sur son trône malgré la Porte, et le nouveau vassal que celui-ci aura choisi n'arrivera pas jusqu'à Tunis. Ce sera un *bey in partibus*.

D'après une dépêche de la dernière heure, le cabinet italien serait constitué, sous la présidence de M. Sella.

### APRÈS LE TRAITÉ DE TUNIS

Jamais on ne s'est autant battu en Tunisie que depuis la signature du traité de paix avec le bey de Tunis. Celui-ci protesta d'ailleurs de toutes ses forces contre les violences qui, prétend-il, lui auraient été faites.

En Italie, en Angleterre et en Turquie, l'irritation est très vive contre la France.

Hier encore, à la Chambre des communes de Londres, un député, M. Montague John Guest demanda à la Chambre de « protester énergiquement contre la conduite de la France, qui a trompé l'Angleterre » ; l'Angleterre doit donc se joindre à l'Italie pour protester contre l'attaque outrageante de la France contre Tunis.

D'autre part, les journaux anglais continuent à se montrer hostiles à la politique de la France à Tunis.

En Italie il va falloir en venir à la dissolution de la Chambre. C'est une condition de vie ou de mort pour le ministère de droite que M. Sella s'offre de former.

directement visé par cette lettre. Il répond dans le *Figaro* en affirmant de nouveau que les bureaux de la droite de la Chambre et du Sénat se sont réunis dans un petit local du passage Sainte-Marie pour examiner les instructions locales; que M. Durfort de Civrac, qui présidait, a constaté la désapprobation unanime de l'assemblée; que le même M. Durfort de Civrac a consigné son sentiment dans la lettre; que MM. de Larcy, de Kerdel et de la Bassettière ont pris part à la réunion; que cette réunion, enfin, a refusé de se rendre auprès de M. de Biacacs:

Je ne discute plus le passé. J'oublie ce que j'ai vu, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu. C'est un révéil Il n'y a pas eu de réunion des bureaux de la droite du Sénat et de la Chambre dans le petit local du passage Sainte-Marie: un des sénateurs et respectés et qui est l'honneur même du parti royaliste n'a pas protesté contre les instructions communiquées; M. Durfort de Civrac, qui présidait, n'a pas constaté que l'assemblée était unanime dans sa désapprobation; le même M. de Civrac n'a pas consigné son sentiment dans une lettre élogieuse. M. de Larcy n'y était pas, M. de Kerdel n'y était pas, M. de la Bassettière n'y était pas; enfin, la réunion n'a pas refusé de se rendre auprès de M. de Biacacs. Tout cela est imaginaire; encore une fois, je l'ai rêvé.

L'ancien député, » pose ensuite à l'Union quelques questions sur la conduite à tenir dans les prochaines élections:

Eh bien! dirai-je à l'Union, qu'allez-vous faire? Il faut que vous nous l'appreniez, non pas en style d'oracle, mais en français clair et précis. Ce serait une prétention par trop étrange de vouloir diriger la France dans sa délibération nationale la plus grave sans lui dire nettement, explicitement, au nom de quelles idées et de quels principes.

Publiez aussi les lettres écrites par le comte de Chambord à ses différents assureurs, de tous ce qui a transpiré dans la presse. Publiez les Car tout doit être public, pour être efficace, dans une action qui vise le suffrage universel.

Publiez aussi les lettres écrites par les présidents de vos comités, pour la mise en pratique de vos instructions. Publiez les réponses des députés à ces présidents. Publiez tout ce qui peut éclairer l'opinion et la décider à votre suite.

Dites-nous aussi ce que sont ces comités que vous ne voulez pas laisser nommer occultes. Indiquez-nous leurs présidents.

L'écrivain anonyme poursuit en ces termes:

Vous osez dire que vous consignez l'excellent personnel, et que ce sont les candidats qui s'exclurent eux-mêmes! Soyez sincères: si les candidats conservateurs, pour obtenir votre appui, doivent venir se placer sur votre terrain spécial, en costume de royaliste immaculé et la corde blanche au chapeau, vous savez bien d'avance que la plupart déclineront le rendez-vous; et dès lors, c'est bien vous qui les excluez, et leur imposant des conditions incompatibles.

Ne nous payons pas de mots et de sophismes. Mettre quelqu'un dans l'impossibilité morale d'accepter, c'est l'exclure. Prendre faire de la conciliation en disant aux autres: « S'yez d'abord de mon avis, » c'est une illusion, si ce n'est pas du despotisme. Or, votre argument et votre langage se résument en cet aphorisme singulier: L'accord se fera moyennant que tout le monde se rangera derrière nous, moyennant qu'il n'y aura qu'un seul avis, un seul intérêt et un seul maître!

Puis, donnant un ton plus précis à ses questions, l'ancien député » ajoute: Accepterez-vous, soutiendrez-vous des candidats tels que MM. Lamy, Reille, de Mackau et leurs collègues? Admettez-vous les bonapartistes conservateurs?

Voici quelle est la réponse de l'Union:

L'ancien député » s'est reconnu; il le déclare et ajoute aussitôt qu'il est resté l'adversaire déterminé des instructions royales. Quant à son nom, il continue de le cacher, sous prétexte qu'il s'appelle Léon! L'échappatoire est connue, et ne pourra protéger le collaborateur du *Figaro* contre le mépris.

### L'ALLIANCE ALLEMANDE FORCÉE

Nous assistons au premier acte d'une série de tableaux dont le dénouement est forcément l'alliance avec l'Allemagne.

Les Allemands, qui nous ont pris nos provinces et notre argent, n'ont jamais compris, depuis dix ans, que nous ne leur ayons pas donné par Jésus le marché notre amitié.

« Où nous avons cru faire un traité de paix, disait M. d'Arnim, les Français n'ont entendu signer qu'un armistice. » Cet état de froidure règne en Allemagne, qui fait pour nos armements des dépenses disproportionnées à sa fortune; il nuit à ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles, par la persistance d'un militarisme qu'elle déteste et qui la ruine. M. de Bismarck refuse de s'associer à la France une alliance qui lui permettrait de garder ce qu'il nous a pris et cependant de désarmer en partie.

Les communications des agents du chancelier avec les familles de M. Gambetta sont fréquentes et très amicales. A qui persuadera-t-on que le dictateur aurait poussé à l'envahissement de la Tunisie sans s'être entendu avec le chancelier?

### SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 17 mai 1881  
Présidence de M. LEON SAI

BRUITS DE COULOIRS  
L'attention est généralement portée dans les couloirs de la Chambre des députés, sur la question des modes de scrutin et sur les affaires tunisiennes.

M. Boché discute au milieu d'un groupe de nombreux amis. L'honorable sénateur dit que le gouvernement a eu tort de se montrer aussi rigoureux vis-à-vis du bey de Tunis sous le fallacieux prétexte du châtiment à infliger aux Kroumirs, car l'expédition était préparée avant leurs déprédations.

M. J. Ferry dit que le gouvernement et la commission ont fait assez concessions. L'article 4 et l'ensemble du projet sont mis aux voix et adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion en 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

Malgré la protestation de M. Ravignan et de plusieurs de ses amis contre la présentation de ce projet de loi, il est mis aux voix et adopté par 170 voix contre 94.

M. AUDRIN DE KROBOLD demande à poser une question au gouvernement relativement aux généraux Farre et Bourbaki.

MM. Jules Ferry et Testelin parlent successivement. La discussion est terminée.

nom, l'ancien député » s'est reconnu; il le déclare et ajoute aussitôt qu'il est resté l'adversaire déterminé des instructions royales. Quant à son nom, il continue de le cacher, sous prétexte qu'il s'appelle Léon! L'échappatoire est connue, et ne pourra protéger le collaborateur du *Figaro* contre le mépris.

« Où nous avons cru faire un traité de paix, disait M. d'Arnim, les Français n'ont entendu signer qu'un armistice. » Cet état de froidure règne en Allemagne, qui fait pour nos armements des dépenses disproportionnées à sa fortune; il nuit à ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles, par la persistance d'un militarisme qu'elle déteste et qui la ruine. M. de Bismarck refuse de s'associer à la France une alliance qui lui permettrait de garder ce qu'il nous a pris et cependant de désarmer en partie.

Les communications des agents du chancelier avec les familles de M. Gambetta sont fréquentes et très amicales. A qui persuadera-t-on que le dictateur aurait poussé à l'envahissement de la Tunisie sans s'être entendu avec le chancelier?

« Où nous avons cru faire un traité de paix, disait M. d'Arnim, les Français n'ont entendu signer qu'un armistice. » Cet état de froidure règne en Allemagne, qui fait pour nos armements des dépenses disproportionnées à sa fortune; il nuit à ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles, par la persistance d'un militarisme qu'elle déteste et qui la ruine. M. de Bismarck refuse de s'associer à la France une alliance qui lui permettrait de garder ce qu'il nous a pris et cependant de désarmer en partie.

M. J. Ferry dit que le gouvernement et la commission ont fait assez concessions. L'article 4 et l'ensemble du projet sont mis aux voix et adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion en 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

Malgré la protestation de M. Ravignan et de plusieurs de ses amis contre la présentation de ce projet de loi, il est mis aux voix et adopté par 170 voix contre 94.

M. AUDRIN DE KROBOLD demande à poser une question au gouvernement relativement aux généraux Farre et Bourbaki.

MM. Jules Ferry et Testelin parlent successivement. La discussion est terminée.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 17 mai  
Présidence de M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS  
On cause beaucoup du scrutin de liste, cette question prime toutes les autres au moment.

M. BOYSSOT rapporteur de la commission, est très entouré; quelques amis le blâment d'avoir appelé la Chambre, « servile. »

On dit M. Gambetta très contrarié de la tournure que prennent les choses et on lui attribue l'article qui a paru dans la *République Française* contre le rapport de M. Boyssot.

nom, l'ancien député » s'est reconnu; il le déclare et ajoute aussitôt qu'il est resté l'adversaire déterminé des instructions royales. Quant à son nom, il continue de le cacher, sous prétexte qu'il s'appelle Léon! L'échappatoire est connue, et ne pourra protéger le collaborateur du *Figaro* contre le mépris.

« Où nous avons cru faire un traité de paix, disait M. d'Arnim, les Français n'ont entendu signer qu'un armistice. » Cet état de froidure règne en Allemagne, qui fait pour nos armements des dépenses disproportionnées à sa fortune; il nuit à ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles, par la persistance d'un militarisme qu'elle déteste et qui la ruine. M. de Bismarck refuse de s'associer à la France une alliance qui lui permettrait de garder ce qu'il nous a pris et cependant de désarmer en partie.

Les communications des agents du chancelier avec les familles de M. Gambetta sont fréquentes et très amicales. A qui persuadera-t-on que le dictateur aurait poussé à l'envahissement de la Tunisie sans s'être entendu avec le chancelier?

« Où nous avons cru faire un traité de paix, disait M. d'Arnim, les Français n'ont entendu signer qu'un armistice. » Cet état de froidure règne en Allemagne, qui fait pour nos armements des dépenses disproportionnées à sa fortune; il nuit à ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles, par la persistance d'un militarisme qu'elle déteste et qui la ruine. M. de Bismarck refuse de s'associer à la France une alliance qui lui permettrait de garder ce qu'il nous a pris et cependant de désarmer en partie.

M. J. Ferry dit que le gouvernement et la commission ont fait assez concessions. L'article 4 et l'ensemble du projet sont mis aux voix et adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion en 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

Malgré la protestation de M. Ravignan et de plusieurs de ses amis contre la présentation de ce projet de loi, il est mis aux voix et adopté par 170 voix contre 94.

M. AUDRIN DE KROBOLD demande à poser une question au gouvernement relativement aux généraux Farre et Bourbaki.

MM. Jules Ferry et Testelin parlent successivement. La discussion est terminée.

### LES ARTISTES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

AU SALON.

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Il me reste à vous entretenir des envois des artistes peintres du Pas-de-Calais. Je ne crois pas qu'il soit possible de dépasser le merveilleux talent de M. Alph. de Neuville à rendre l'ensemble typique et expressif des personnalités militaires que l'artiste dramatise avec une puissance et une vérité extraordinaires. Les deux nouvelles toiles qui figurent au Salon de cette année, sont des œuvres absolument étonnantes comme tant d'autres que, ce jeune maître a déjà à son actif.

Voici le terrible combat dans le *Cimetière de Saint-Priest* (18 août 1870). On sait que le maréchal Canrobert, commandant le 6<sup>e</sup> corps, avait résisté toute l'armée contre les masses de la garde